DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST nº 93.070

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 23 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

16 Août 1993 16 Août 1993

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. CHABANEAU par M. LE GUEUT

<u>ABSENTS- EXCUSES</u> :MM. ALONSO - BARRIERE - Mlle BARRAUD-DUCHERON - M. COASSIN - GAUGUIN - Mme PARROU - M. MARCONI

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 24 Nombre de Votants : 25

Monsieur BUJARD a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Plan d'Occupation des Sols - Commune de MEDIS

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 21 Juillet 1993, M. le Maire de MEDIS a informé la Ville que son Conseil Municipal réuni le 24 juin 1993 a arrêté le projet de révision du P.O.S. de sa Commune.

La Ville de ROYAN doit faire part de son avis sur le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- VU l'avis de la Commission d'Urbanisme,

Considérant que le zonage du territoire de la Commune de MEDIS, dans sa partie voisine à la Ville, est en harmonie avec celui de ROYAN,

D E C I D E

- de ne pas formuler d'observation particulière sur le ${\tt P.O.S.}$ de ${\tt MEDIS.}$

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales

le 25 Août 1993 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS